

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ST RÉMY DE LA VANNE

N° 2022/44

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL

en exercice : 14  
présents : 12  
votants : 13  
dont procurations : 1

Date de la convocation

07 octobre 2022

date d'affichage

17 octobre 2022

L'an deux mil vingt et un, le quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages sous la présidence de Madame la Maire Régine HERBETTE,

**Etaient présents** : M. Pierre COUDRON, M. José GOBINOT, M. Fabien DUBOIS, Mme Sabine BOUVIER, Mme Marie Claire CAPOËN, Mme Line CHERON, Mme Jeanine BRUNEAU, M. Julien GOUDAL, M. Emmanuel CHERON, Mme Eloïse CHANUT

**Absents représentés** : Mme Danièle SASSATELLI par Mme Régine HERBETTE

**Absent excusé** : M. Jean Claude RENCK

Mme Sabine BOUVIER a été élue secrétaire de séance.

**CONCESSIONS AU CIMETIERE COMMUNAL**

Madame la Maire informe l'assemblée que selon la disposition des concessions au cimetière ; il est possible de proposer aux administrés d'inhumer les urnes sous terre sur un emplacement d'1m<sup>2</sup> appelé caverne ou caveau cinéraire, aussi suite à l'installation de six nouvelles cases au colombarium elle propose au conseil d'en revoir les tarifs non révisés depuis 2007.

Le conseil municipal accepte de réviser le tarif des cases au Colombarium, accepte de proposer les concessions cavurnes aux administrés et profite de l'occasion pour fixer les tarifs des concessions dites classiques de 2m<sup>2</sup>

Le conseil municipal à l'unanimité **fixe** les tarifs suivant à compter de ce jour :

Tarifs des cases au colombarium selon les durées suivantes :

- 15 ans : 400€
- 30 ans : 600€
- 50 ans : 1000€

Tarifs cavurnes (1m<sup>2</sup>) selon les durées suivantes :

- Perpétuelles (99 ans) : 400€
- Cinquantenaire (50 ans) : 300€
- Trentenaire (30 ans) : 300€

Tarifs concessions classiques (2m<sup>2</sup>)

- Perpétuelles (99ans) : 400€
- Cinquantenaire (50) ans : 300€
- Trentenaire (30 ans) : 300€

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture  
et publication ou notification  
du 17 octobre 2022

Pour extrait conforme  
St Rémy de la Vanne  
Madame la Maire  
Régine HERBETTE

